



Annulation de l'autorité parentale

Par **sonia74_old**, le **19/10/2007 à 23:55**

Bonjour a tous,

Mon mari a fait une demande auprès du juge des affaires familiales, pour l'annulation de son autorité parentale qu'il a sur ses deux garçons âgés de 11 & 8 ans. Depuis plus de deux ans et demi (depuis leur séparation) son ex-femme nous pourris la vie, et est arrivée à monter ses deux enfants contre leur père, se ne sont qu'insultes et provocations envers nous. Nous n'en pouvons plus. Depuis 6 mois ils ne les voient plus. Aujourd'hui nous demandons l'annulation de son autorité parentale (de toute façon même en l'aidant il n'a jamais le droit de donner son avis, car c'est madame qui commande) et nous demandons une diminution voire l'annulation de la pension alimentaire car elle vit en concubinage et se fait à eux deux largement plus que nous. Avons-nous le droit de demander au juge, une enquête sociale pour prouver qu'elle vit en concubinage ? Car elle a déjà fait de fausses déclarations au juge lors de leur divorce il y a un an, en prétendant qu'elle était seule alors que son concubin vivait déjà avec elle. Avons-nous une chance de gagner ? Avez-vous été dans le même cas ?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils et témoignages qui j'espère nous donneront du courage, elle a son avocat nous, nous, nous défendons seule, et l'audience est pour le 20/12/2007

amicalement . sonia. D